



**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2019-2020
2^e année**

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre**.

- Diverses **communications** seront faites par le titulaire et les autres intervenants auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du 30 août 2019 au 1^{er} novembre 2019
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis aux élèves dans la semaine du 11 novembre 2019.

Deuxième bulletin :

- Étape du 4 novembre 2019 au 21 février 2020
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis aux élèves dans la semaine du 10 mars 2020.

Troisième bulletin :

- Étape du 24 février 2020 au 23 juin 2020
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Les bulletins seront envoyés par courriel dans la semaine du 1^{er} juillet 2020 ou avant.

* Vous trouverez un commentaire sur 2 des compétences suivantes au bulletin 2 et au bulletin 3.

Compétences	Bulletin 2	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail	X	X
Savoir communiquer	X	X
Savoir travailler en équipe		

Évaluation des apprentissages (2^e année du primaire)

Disciplines		Étape 1	Étape 2	Étape 3
		Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 60%
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %)	X	X	X
	Écrire (30 %)	X	X	X
	Communiquer oralement (20 %)		X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (20 %)		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X	X	X
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus (60 %)		X	X
	Communiquer oralement en anglais (40 %)		X	X
Science et technologie (100%)		intégrée	intégrée	intégrée
Univers social (100%)		intégrée	intégrée	intégrée
Arts (100%)			X	X
Musique (100%)			X	X
Éducation physique et à la santé (100%)		X	X	X
Éthique et culture religieuse (100%)			X	X

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MELS à l'adresse suivante :

<http://www.mels.gouv.qc.ca>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir de travaux, situations d'évaluation ...